



Montagny, le 19 mai 2021

ASSERMENTATION ET INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

LEGISLATURE 2021-2026

Conformément à l'article 83 de la Loi sur les communes, les membres de la Municipalité et du Conseil communal de Montagny sont convoqués en assemblée constituante le

Mardi 8 juin 2021 à 20h30
à la Grande salle de Montagny

Ordre du jour :

Première partie, sous la présidence du Préfet Fabrice De Icco

1. Assermentation du Conseil communal
2. Assermentation de la Municipalité
3. Election du (de la) Président(e) du Conseil communal pour l'année 2021-2022
4. Election du (de la) Secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2022
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Deuxième partie, sous la présidence du (de la) Président(e) élu(e)

6. Election d'un(e) vice-président(e) pour l'année 2021-2022
7. Election des scrutateurs(-trices) et des suppléants(es) pour l'année 2021-2022
8. Election de la commission de gestion pour l'année 2021-2022
9. Election de la commission de recours pour la législature 2021-2026
10. Désignation de la délégation à l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs pour la législature 2021-2026

Le Greffe municipal

Le port du masque, ainsi que la désinfection des mains et le respect des distances sociales seront obligatoires lors de cette séance.